

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20151215.15	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etait absent</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : PROROGATION DU DELAI DE LIVRAISON DE DEUX CELLULES COMMERCIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet de rénovation d'un bâtiment sis 17 et 19 rue Viette, la Société Forimmo 21 a vendu à la ville de Seloncourt deux cellules commerciales en l'état futur d'achèvement.

Il expose également qu'afin de porter l'opération de rénovation de ce bâtiment, la Société Forimmo 21 a vendu l'immeuble sis 17 et 19 rue Viette à la SCI Les Cossies spécialement créée à cet effet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'acte complémentaire entre la Société Forimmo 21, la SCI les Cossies et la ville de Seloncourt qui permettra de proroger sans pénalités la date d'achèvement des travaux des deux cellules commerciales jusqu'au 30 juin 2016.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Société Forimmo.

La Commission Urbanisme, réunie le 7 décembre 2015, a émis un avis

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, autorise **à/ par**

- la signature de l'acte complémentaire entre Forimmo 21, la SCI les Cossies et la Ville de Seloncourt prorogeant la date d'achèvement des travaux des deux cellules commerciales jusqu'au 30 juin 2016,
- le Maire ou son Représentant à signer l'acte complémentaire et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire
Daniel BUCHWALDER